

Sainte-Consorce, le 10 octobre 2025

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que la société SHCB, en charge de la fourniture des repas du restaurant scolaire, a procédé à une révision des tarifs au 1^{er} septembre 2025.

Cette augmentation qui s'élève à + 1.3 %, s'impose à nous conformément aux clauses de révision de prix des marchés prévues par le code de la commande publique et nous contraint à ajuster le tarif des repas facturés aux familles.

Les tarifs des repas augmenteront donc de 0,7% à compter du **1^{er} Octobre 2025** pour chaque tranche de quotient familial, le conseil municipal ayant décidé de répartir cette nouvelle charge à part égale (50/50) entre les parents et la commune.

À titre indicatif, le coût réel de la prestation de restauration scolaire comprenant la fourniture des repas, les frais de fonctionnement et de personnel, s'élève à 11.17 €.

Restaurant scolaire

Tranches quotient familial	Tarifs Restaurant Scolaire appliqués au 01/10/2025
0 - 900	1.68 au lieu de 1.67
901 - 1100	3.36 au lieu de 3.34
1101 - 1800	4.94 au lieu de 4.91
1801 - 2500	5.74 au lieu de 5.70
2501,00 et +	6.26 au lieu de 6.22

ALSH Plan mercredi

Tranches quotient familial	Tarifs demi-journée Matin + repas	Tarifs demi-journée Après-midi + repas	Tarifs journée Complète + repas
0 - 900	5.18 Au lieu de 5.17	6.18 Au lieu de 6.17	9.18 Au lieu de 9.17
901 - 1100	9.36 Au lieu de 9.34	11.36 Au lieu de 11.34	16.36 Au lieu de 16.34
1101 - 1800	14.54 Au lieu de 14.51	15.54 Au lieu de 15.51	20.54 Au lieu de 20.51
1801 - 2500	16.64 Au lieu de 16.60	17.64 Au lieu de 17.60	25.64 Au lieu de 25.60
2501,00 et +	18.66 Au lieu de 18.62	20.66 Au lieu de 20.62	28.66 Au lieu de 28.62

Nous vous assurons que la commune reste attentive à la qualité des repas servis à vos enfants et continue de veiller à ce que le service de restauration réponde aux attentes de tous.

Nous restons à votre disposition pour toute question complémentaire et nous vous assurons de nos meilleurs sentiments,

Le Maire
Jean-Marc THIMONIER

